



La lettre d'information - juillet 2009

Dans le cadre de la fourniture des services d'investissement que COGEFI réalise, nous vous informons qu'une partie de la rémunération reçue peut être reversée à des tiers.

L'investissement de vos avoirs dans des OPCVM gérés par une société de gestion extérieure au groupe COGEFI peut donner lieu à la perception par COGEFI d'une rémunération calculée en pourcentage de l'actif investi.

Conformément à l'article 314-76 du Règlement général de l'AMF, vous pouvez recevoir, sur demande, des précisions supplémentaires sur les rémunérations rétrocédées à des tiers ou reçues de tiers.

COGEFI - 11, rue Auber - 75009 Paris

Tél. : +33 1 40 06 02 22 - Fax : +33 1 42 66 62 40 - Internet : www.cogefi.fr